

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

SOFAST

Type(s) de produit

PT18: Insecticides, acaricides and products to control other arthropods

Numéro d'autorisation: BE2022-0020

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0028339-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	SOFAST
---------------------------------	--------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Sharda Europe B.V.B.A
	Adresse	Heedstraat 58 1730 Asse Belgique
Numéro de l'autorisation		BE2022-0020
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0028339-0000
Date de l'autorisation		29/09/2017
Date d'expiration de l'autorisation		26/06/2034

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Sharda Worldwide Exports Pvt Ltd
Adresse du fabricant	Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	Sharda Worldwide Exports Pvt Ltd site 1 EKOPREVENT KFT - Komló u. 10. 1222 Budapest Hongrie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Imidacloprid
Nom du fabricant	Sharda Worldwide Exports Pvt Ltd
Adresse du fabricant	Dominic Holm, 29th Road, Bandra 40005 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	Sharda Worldwide Exports Pvt Ltd site 1 HEBEI VEYONG BIO-CHEMICAL CO.LTD - 393 East Heping Road - Shijizhuang China

Substance active	Cis-tricos-9-en (Muscalur)
Nom du fabricant	Denka International Holding B.V.
Adresse du fabricant	Hanzeweg 1 NL-3771 NG Barneveld Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Denka International Holding B.V. site 1 Hanzeweg 1 NL-3771 NG Barneveld Pays-Bas

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Imidacloprid	(2E)-1-[(6-chloropyridin-3-yl) methyl]-N-nitroimidazolidin-2-imine	active substance	138261-41-3	428-040-8	0,52 % (w/w)
Cis-tricos-9-en (Muscalur)	cis-Tricos-9-ene; (Z)-Tricos-9-ene	active substance	27519-02-4	248-505-7	0,1 % (w/w)

2.2. Type(s) de formulation

WG Water dispersible granules

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H410: Very toxic to aquatic life with long lasting effects. EUH208: Contient du (de la) cis-Tricos-9-ène. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	P273: Avoid release to the environment. P391: Collect spillage. P501: Éliminer le container dans réglementation locale. P501: Éliminer le contents dans réglementation locale.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1.

Usage professionnel – application par pinceau sur les supports en carton

Type de produit	PT18: Insecticides, acaricides and products to control other arthropods
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Muscidae: Muscidae: Nom commun: Mouches Stade de développement: imago, adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur En intérieur (locaux industriels/commerciaux, habitations/espaces privés, espaces publics)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture - application par pinceau/ badigeonnage Description détaillée: Afin de traiter une pièce/un bâtiment d'une surface au sol de 100 m ² 200 g de produit sont dispersés dans 150 ml d'eau et appliqués sur des panneaux de carton d'une surface totale de 1 m ² . Les panneaux de carton sont ensuite répartis dans la zone à traiter.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Afin de traiter une pièce/un bâtiment d'une surface au sol de 100 m ² 200 g du produit sont dispersés dans 150 ml d'eau et appliqués sur des panneaux de carton d'une surface totale de 1 m ² . Nombre et fréquence des applications: Jusqu'à 6 applications par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Sac de 10g HDPE Bouteille de 10g, 50g, 100g en HDPE ou PP Bouteille de 300g, 350g en HDPE Seau de 1kg, 2kg en PP ou Polyester emballé avec un film en LDPE et dans un carton Boîte de 50g, 300g, 1kg, 2kg en PP ou Polyester emballé avec un film en LDPE et dans un carton Sac de 1kg, 2kg (film en LDPE + polypropylène ou polyester ou papier)

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

-
1. Bien mélanger le produit avant l'application. Mélanger pendant environ 2 min jusqu'à l'obtention d'une texture homogène.
 2. Appliquer le produit dans les 8 heures après ouverture.
 3. Appliquer sur des supports en carton qui seront ensuite fixés dans les endroits fréquentés par les mouches.
 4. Vérifier les supports cartonnés chaque semaine et renouveler l'application s'il n'y a pas de produit sur les cartons ou s'ils sont sales.
 5. Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin éliminer les individus résistants dans la population).
 6. Appliquer le produit sur les supports en carton fixés aux murs et aux plafonds dans les endroits fréquentés par les mouches.
 7. Appliquer le produit au pinceau jetable sur les supports en carton.
 8. L'endroit où le produit est préparé et les supports traités doivent être protégés d'un film plastique jetable afin d'empêcher toute contamination des surfaces adjacentes et du sol.
 9. Pour les étapes de préparation et d'application du produit, l'utilisateur doit porter des vêtements de protection jetables (ex. type 6, EN 13034) afin d'éviter toute émission vers les eaux usées au lavage des vêtements contaminés.
 10. Ne pas laisser pénétrer le produit et les résidus du produit dans le sol, les cours d'eau ou les eaux usées.
 11. Ne pas laver les supports traités.
 12. Retirer les mouches mortes immédiatement et uniquement par des méthodes de nettoyage à sec (p.ex. aspirateur ou chiffon jetable), puis éliminer avec les déchets ménagers.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

1. Placer les cartons traités dans les endroits inaccessibles aux enfants et aux animaux non ciblés.
2. Ne pas utiliser/appliquer le produit en présence des enfants et des animaux non ciblés.
3. Lors de l'application du produit sur les cartons, laisser une zone non traitée autour du bord.
4. Lors de la fixation ou du retrait des cartons traités, toucher uniquement la zone non traitée autour du bord.
5. Sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, les mesures suivantes sont à appliquer pour limiter les risques :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques et conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à faire définir par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de l'application de la peinture.
- Porter une combinaison de protection jetable contre les produits chimiques (type 6, EN 13034).

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

n.a.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Éliminer les supports traités hors usage, les vêtements jetables et tout autre déchet (eau de lavage des équipements, matériel de collecte des éclaboussures, etc.) dans un circuit de collecte approprié conformément à la réglementation locale.

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

n.a.

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2.

Usage professionnel - application de l'appât sur les plateaux jetables

Type de produit	PT18: Insecticides, acaricides and products to control other arthropods
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Muscidae: Muscidae: Nom commun: Mouches Stade de développement: imago, adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur En intérieur (locaux industriels/commerciaux, habitations/espaces privés, espaces publics)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application sous forme d'appâts Description détaillée: 20g pour 10m2 de surface à traiter ;un point d'appât (plats peu profonds jetables) pour 10m2 de surface au sol
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 20 g/10 m2 à appliquer en coupelle jetable; 1 appât (coupelle jetable) pour traiter une surface de 10 m2. Nombre et fréquence des applications: Jusqu'à 6 applications par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Sac de 10g en HDPE Bouteille de 10g en HDPE ou PP Bouteille de 50g, 100g en HDPE ou PP avec une cuillère-mesures/verre doseur Bouteille de 300g, 350g en HDPE avec une cuillère-mesures/ verre doseur Seau de 1kg, 2kg en PP ou Polyester emballé avec un film en LDPE dans une boîte en carton, une cuillère-mesures/verre doseur inclut Boîte de 50g, 300g, 1kg, 2kg en PP ou Polyester emballé avec un film en LDPE dans une boîte en carton, une cuillère-mesures/ verre doseur inclut

Sacde 1kg, 2kg (en LDPE / polypropylène ou polyester ou papier) avec cuillère-mesures/ verre doseur
--

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

1. Verser les granulés sur les coupelles pour éviter la formation de tas.
2. Utiliser la cuillère-mesures inclut pour mesurer la quantité des granulés.
3. Utiliser 20 g de granulés pour préparer et disposer les points d'appâtage pour 10 m² de surface à protéger en hauteur (étagère, rebord, mur).
4. Il est conseillé d'humidifier les granulés pour plus d'efficacité.
5. Vérifier les points d'appâtage tous les 2 / 3 jours.
6. Retirer les granulés lorsqu'ils sont couverts de poussière.
7. Les personnes en charge du nettoyage des zones traitées doivent être informées par l'applicateur professionnel des instructions d'usage visant à empêcher toute émission du produit vers un système d'égout ou de récupération des eaux.
8. Le produit ne doit être utilisé que dans des coupelles jetables et dosé avec une cuillère-mesures jetable.
9. Les résidus de produit déversés non-intentionnellement, ainsi que les mouches mortes doivent être collectés immédiatement par des méthodes de nettoyage à sec (ex. aspirateur ou chiffon jetable) avec élimination ultérieure dans les déchets ménagères.
10. Les surfaces contaminées par le produit ou ses résidus ne doivent pas être lavées à l'eau. Des lingettes jetables, qui seront ensuite éliminées dans les déchets solides, peuvent être utilisées.
11. Les coupelles doivent être placées à des endroits protégés de tout mouvement non intentionnel (par le vent, l'activité humaine ou celle des animaux de compagnie).
12. La cuillère-mesures et les coupelles jetables ne doivent pas être lavées à l'eau.
13. Éliminer les résidus de produit, le produit déversé et tous les autres déchets conformément à la réglementation locale.
14. Ne pas se débarrasser du produit dans les canalisations (évier, toilettes...), les cours d'eau, ou dans tout autre environnement extérieur.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

1. Placer les points d'appâts dans des endroits inaccessibles aux enfants et animaux non ciblés.
2. Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

n.a.

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

n.a.

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

n.a.

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3.

Usage professionnel dans les locaux dédiés au logement des animaux - Peinture des cartons

Type de produit	PT18: Insecticides, acaricides and products to control other arthropods
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Muscidae: Muscidae: Nom commun: Mouches Stade de développement: imago, adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur En intérieur (étables)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture - application par pinceau/ badigeonnage Description détaillée: Afin de traiter une pièce/un bâtiment d'une surface au sol de 100 m ² 200 g de produit sont dispersés dans 150 ml d'eau et appliqués sur des panneaux de carton d'une surface totale de 1 m ² . Les panneaux de carton sont ensuite répartis dans la zone à traiter.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Afin de traiter une pièce/un bâtiment d'une surface au sol de 100 m ² 200 g du produit sont dispersés dans 150 ml d'eau et appliqués sur des panneaux de carton d'une surface totale de 1 m ² . Nombre et fréquence des applications: Jusqu'à 6 applications par an. Efficacité : Le produit peut prendre jusqu'à 3 semaines pour contrôler efficacement la population de mouches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Sac de 10g en HDPE Bouteille de 10g, 50g, 100g en HDPE ou PP Bouteille de 300g, 350g en HDPE Seau de 1kg, 2kg en PP ou Polyester emballé avec un film en LDPE dans une boîte en carton

	Boîte de 50g, 300g, 1kg, 2kg en PP ou Polyester emballé avec un film en LDPE dans une boîte en carton
	Sac de 1kg, 2kg (en LDPE + polypropylène ou polyester ou papier)

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

1. Bien mélanger le produit avant l'application. Mélanger pendant environ 2 min jusqu'à l'obtention d'une texture homogène.
2. Appliquer le produit dans les 8 heures après ouverture.
3. Appliquer sur des supports en carton qui seront ensuite fixés dans les endroits fréquentés par les mouches.
4. Vérifier les supports cartonnés chaque semaine et renouveler l'application s'il n'y a pas de produit sur les cartons ou s'ils sont sales.
5. Utiliser le produit en combinaison avec un larvicide ayant un mode d'action différent au début de la saison des mouches.
6. Le produit peut être utilisé avec d'autres produits d'entretien (utilisés p.ex. lors de l'enlèvement fréquent du fumier) ou avec des produits chimiques de lutte contre les nuisibles (p.ex. des agents de lutte biologique contre les parasitoïdes) dans le cadre d'un programme intégré de lutte contre les mouches.
7. Le contrôle de la population des mouches est paramètre indispensable dans la gestion des élevages et doit être réalisé p.ex. à l'aide d'une méthode de contrôle de l'apparition des larves dans les déjections ou des mouches adultes à l'aide de bandes adhésives).
8. Appliquer le produit uniquement sur les supports en carton fixés aux murs et aux plafonds dans les endroits fréquentés par les mouches.
9. Appliquer le produit au pinceau jetable sur les supports en carton.
10. L'endroit où le produit est préparé et les supports traités doivent être protégés d'un film plastique jetable afin d'empêcher toute contamination des surfaces adjacentes et du sol.
11. Pour les étapes de préparation et d'application du produit, l'utilisateur doit porter des vêtements de protection jetables (ex. type 6, EN 13034) afin d'éviter toute émission vers les eaux usées au lavage des vêtements contaminés.
12. Ne pas laisser pénétrer le produit et les résidus du produit dans le sol, les cours d'eau ou les eaux usées.
13. Ne pas laver les supports traités.
14. Retirer tous les cartons traités avant de procéder au nettoyage et/ou à la désinfection des étables.
15. Ne pas appliquer le produit biocide directement sur le fumier.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

1. Placer les cartons traités dans les endroits inaccessibles aux enfants et aux animaux non ciblés.
2. Ne pas utiliser/appliquer le produit en présence des enfants et des animaux non ciblés.
3. Lors de l'application du produit sur les cartons, laisser une zone non traitée autour du bord.
4. Lors de la fixation ou du retrait des cartons traités, toucher uniquement la zone non traitée autour du bord.
5. Placer les supports en carton traités avec le produit hors de portée des animaux non ciblés.
6. Sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, les mesures suivantes sont à appliquer pour limiter les risques

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques et conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à faire définir par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de l'application de la peinture.
- Porter une combinaison de protection jetable contre les produits chimiques (type 6, EN 13034).

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

n.a.

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Éliminer les supports traités hors usage, les vêtements jetables et tout autre déchet (eau de lavage des équipements, matériel de collecte des éclaboussures, etc.) dans un circuit de collecte approprié conformément à la réglementation locale.

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

n.a.

4.4. Description de l'utilisation

Tableau 4.

Usage professionnel dans les bâtiments de logement des animaux - application dans des stations d'appâtage

Type de produit	PT18: Insecticides, acaricides and products to control other arthropods
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Stomoxys calcitrans Nom commun: Mouches charbonneuse Stade de développement: imago, adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur En intérieur (étables)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application d'appâts Description détaillée: 20g pour 10m ² de surface à traiter ;un point d'appât (plats peu profonds jetables) pour 10m ² de surface au sol
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 20 g/10 m ² à appliquer sur une surface à traiter; 1 station d'appâtage pour traiter une surface de 10 m ² . Nombre et fréquence des applications: Jusqu'à 6 applications par an. Efficacité : Le produit peut prendre jusqu'à 3 semaines pour contrôler efficacement la population de mouches

Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Sachet de 10g en HDPE</p> <p>Flacon de 10g en HDPE ou PP</p> <p>Flacon de 50g, 100g en HDPE ou PP avec une cuillère-mesures</p> <p>Bouteille de 300g, 350g en HDPE avec une cuillère-mesures</p> <p>Seau de 1kg, 2kg en PP ou polyester emballé avec un film en LDPE dans une boîte en carton, une cuillère-mesures inclut (emballage secondaire pour les sacs en matériau composite)</p> <p>Bidon de 50g, 300g, 1kg, 2kg en PP ou Polyester emballé avec un film en LDPE dans une boîte en carton, une cuillère-mesures inclut</p> <p>Sac de 1kg, 2kg (en LDPE + polypropylène ou polyester ou papier), une cuillère-mesures inclut</p>

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

1. Utiliser la cuillère-mesures inclut pour mesurer la quantité des granulés.
2. Utiliser 20 g de granulés pour préparer et disposer les points d'appâtage pour 10 m² de surface à protéger en hauteur (étagère, rebord, mur).
3. Il est conseillé d'humidifier les granulés pour plus d'efficacité.
4. Vérifier les points d'appâtage tous les 2 / 3 jours.
5. Retirer les granulés lorsqu'ils sont couverts de poussière.
6. Utiliser le produit en combinaison avec un larvicide ayant un mode d'action différent au début de la saison des mouches.
7. Le produit peut être utilisé avec d'autres produits d'entretien (utilisés p.ex. lors de l'enlèvement fréquent du fumier) ou avec des produits chimiques de lutte contre les nuisibles (p.ex. des agents de lutte biologique contre les parasitoïdes) dans le cadre d'un programme intégré de lutte contre les mouches.
8. Le contrôle de la population des mouches est paramètre indispensable dans la gestion des élevages et doit être réalisé p.ex. à l'aide d'une méthode de contrôle de l'apparition des larves dans les déjections ou des mouches adultes à l'aide de bandes adhésives).
9. Appliquer le produit uniquement en utilisant des postes d'appâtage recommandés (dédiés à la lutte contre les mouches) et des matériels facilitant le dosage du produit.
10. Le matériel de dosage et la station d'appâtage ne doivent pas être nettoyés à eau.
11. Ne pas appliquer le produit biocide directement sur le fumier.
12. Retirer tous les stations d'appâtage avant de nettoyer et/ou de désinfecter les étables.

4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

1. Placer les points d'appâts dans des endroits inaccessibles aux enfants et animaux non ciblés.
2. Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.

3. Placer les postes d'appâtage hors de portée des animaux non ciblés.

4. Ne pas utiliser le produit pour lutter contre les mouches domestiques (*Musca domestica*) afin d'éviter le développement de leur résistance (les essais ont confirmé une efficacité du produit uniquement contre les mouches charbonneuse (*Stomoxys calcitrans*)).

4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

n.a.

4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

n.a.

4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

n.a.

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

1. Commencer le traitement au début de la saison pour éviter une reproduction massive des mouches.
2. Ne pas utiliser le produit en continu.
3. Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents afin d'éliminer les individus résistants dans la population.
4. Si l'infestation persiste, il est recommandé de contacter le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché du produit.
5. Ce produit contient le principe actif imidaclopride, dangereux pour les abeilles.

5.2. Mesures de gestion des risques

1. Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
2. Ne pas utiliser/appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale).
3. Recueillir immédiatement le produit répandu.
4. Évitez le contact avec la peau et les yeux. Une mauvaise utilisation du produit peut porter préjudice à la santé.
5. Ne pas se débarrasser du produit dans l'évier.
6. Ne pas se débarrasser du produit, de ses résidus et de l'eau du matériel de rinçage (gobelets, brosses) dans les cours d'eau ou dans tout autre environnement.
7. Le produit peut être appliqué en présence d'animaux si le contact avec le produit biocide est empêché. .

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

1. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement, retirer les lentilles de contact si la personne en porte. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.
2. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements. Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
3. EN CAS D'INHALATION, appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.
4. EN CAS D'INGESTION, appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

1. Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine.
2. Ne pas mélanger le produit avec d'autres déchets.
3. Éliminer les résidus de produit et tout autre déchet contaminé (ex. film plastique jetable, plateaux, cuillères-mesures et brosses, matériel absorbant, mouches mortes) conformément à la directive (2008/98/CE) et au catalogue européen des déchets (CED), ainsi qu'aux réglementations nationales conformément.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

-
4. Les conteneurs contenant des déchets de produits doivent être manipulés de manière appropriée:
- Catalogue européen des déchets (CED), code de déchet 15 01 10*: Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par des substances dangereuses.
 - Catalogue européen des déchets (CED), code de déchet 20 01 19*: Pesticides.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

1. Durée de conservation : 12 mois
2. Stocker à l'abri de la lumière solaire.
3. Stocker dans un endroit sec.
4. Ne pas stocker à proximité des denrées ou des boissons destinés à la consommation (humaine et animale).

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

1. Le produit contient un agent amérisant.
2. Selon les informations disponibles, le produit contient des nanomatériaux tels que définis à l'art. 3, paragraphe 1, point z), du règlement (UE) n° 528/2012.